







# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## Catalogue

Un exemplaire du catalogue sera remis à tous les inscrits.

## Photographie et reproduction des œuvres

Sauf volonté contraire exprimée sur le bulletin d'inscription, le participant s'engage à autoriser la photographie, la reproduction et la publication de son œuvre dans le catalogue et sur tout support approprié pour la promotion de l'exposition (internet, affichage, presse, et autres médias).

## Restitution des œuvres

Les œuvres seront restituées dans un délai de deux (2) mois.

Elles seront retournées par la poste aux destinataires dans leur emballage d'origine.

Les participants de Montréal et Québec pourront récupérer leur œuvre aux endroits indiqués.

Les œuvres non exposées, sur décision de la commission technique, seront restituées avant l'exposition dans les mêmes conditions.

## Rappel des dates importantes

2 octobre 2020 :	Bulletin d'inscription et paiement
8 janvier 2021 :	Fiche descriptive de l'œuvre
Avant le 29 janvier 2021 :	L'œuvre accompagnée du double de la fiche descriptive

Le respect de ces dates est impératif pour la bonne préparation du catalogue.

La signature du bulletin d'inscription confirme l'acceptation des conditions de participation.

